

## MAITRISE D'OUVRAGE : COMMUNE DE JABRUN

### CAHIER DES CHARGES POUR LA VOIRIE FORESTIERE DE REQUISTAT SUR LA COMMUNE DE JABRUN

Contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation

- Création de route forestière sur 1150 ml
- Mise au gabarit de route forestière sur 600 ml
- Création de 2 places de dépôt et retournement de 900 m<sup>2</sup> au total

Sur la Commune de JABRUN

#### Principes de la prestation

L'objectif consiste à créer une route forestière sur 1150 ml, mise au gabarit sur 600 ml et 2 places de dépôt et retournement de 900 m<sup>2</sup> au total sur la commune de JABRUN.

Un plan de situation et un plan masse sont joints au présent cahier des charges.

La prestation comprend : Les missions 1 à 7 ci-dessous, la participation à des réunions de travail précisées dans le document.

Le candidat sera retenu sur la base de la qualité du dossier remis, et le coût de la prestation.

#### Mise en œuvre du projet : mission n ° 1

- Dossier accepté par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
- Mission à suivre selon l'estimatif défini lors du montage du dossier

#### Consultation des entreprises : mission n °2 et 3

- Production d'un dossier de consultation des entreprises (DCE) reproductible et comprenant les documents du marché (CCAP, CCTP, acte d'engagement, plan de situation, plan de masse, estimatifs détaillés). La commune assurera la reproduction et l'envoi des dossiers aux candidats.
- Assistance pour l'analyse des offres à la suite de la consultation des entreprises.

#### Suivi des travaux et réceptions : mission n 4 à 7

- Marquage des emprises et repérage des limites avec les propriétaires riverains des chemins à aménager
- Elaboration du plan de piquetage et implantation sur le terrain
- Contacter et accompagner les propriétaires à déplacer leurs bornes avant travaux
- Suivi des travaux et expédition des ordres de services
- Suivi financier et décompte des travaux (versement d'acompte et de solde, demande de versement de la subvention)
- Participation à la réunion finale avec l'entreprise et l'agent instructeur de la REGION pour valider la réception des ouvrages conformes et produire un bilan définitif.